



achat vehicule neuf grêlé

Par **pegemarg**, le **22/06/2010** à **10:11**

bonjour,

J'ai acheté un véhicule neuf chez un mandataire, notre véhicule a été grêlé sur le parking du mandataire qui a pris en charge la réparation mais avons nous le droit de refuser ce véhicule grêlé sachant que nous l'avons déjà payé par chèque de banque et que celui ci était à l'immatriculation quand il s'est fait grêlé.

Nous avons peur des conséquences sur la carrosserie suite à cet incident pouvons nous demandé une garantie sur la carrosserie ?

Merci de votre réponse

Par **jack64**, le **22/06/2010** à **22:41**

Bonsoir,

je viens de prendre connaissance de votre problème. Je suis un spécialiste du Débosselage Sans Peinture, c'est à dire une société spécialisée dans la remise en état de véhicules grêlés. Donc, question d'ordre juridique : quand vous avez acheté votre voiture, est ce que le vendeur (le mandataire) vous a informé oralement et par écrit que ce véhicule était déjà grêlé ? Car il a une obligation morale (code de la consommation) de vous avertir du problème. Si ce n'est pas le cas il est répréhensible juridiquement.

Par **pegemarg**, le **23/06/2010** à **17:25**

bonjour,

merci de votre réponse

le mandataire nous a informé quand nous avons téléphoné pour avoir des nouvelles de notre véhicule quand nous avons appris ppar la presse que la ville avait été grêlée mais nous n'avons pas reçu de courrier écrit nous informant d'un quelconque problème.....

existe t il un risque de rouille sur la carrosserie aprèès décabosselage ?

Par **jack64**, le **23/06/2010** à **17:29**

Bonjour,
En tant que professionnel depuis 15 ans, je vais droit au but :
si c'est bien fait, non !...mais si c'est mal fait, alors malheureusement...OUI !
Moi, je garantis mes travaux pendant 5 ans !
Cordialement,

Yves Ferragu

Par **pegemarg**, le **23/06/2010** à **21:40**

merci, cela confirme ce que nous pensions
mais comment savoir si cela est bien où mal fait ?

Par **jack64**, le **23/06/2010** à **21:47**

Bonsoir,

D'abord, est ce que vous savez à quel endroit de france (ou d'europe) votre voiture a été grêlée ? (cela peut me donner une indication quant à la typologie et l'intensité de la grêle). et puis si vous me dites qui va être susceptible de réparer votre véhicule je pourrais vous donner mon avis objectif de professionnel.

Cordialement,

Yves Ferragu
EUROGRELE
06 68 67 39 39

Par **pegemarg**, le **23/06/2010** à **21:53**

bonsoir

elle a été grêlée à Montbéliard (doubs)il y a 15 jours aujourd'hui des grêlons gros comme des balles de tennis. elle a été réparé dans un autre département par un concessionnaire Peugeot.

Par **jack64**, le **23/06/2010** à **22:05**

Rebonsoir,

OK, mais elle a été réparée en traditionnel (c'est à dire carrosserie-peinture) ou bien en débosselage ? et qui vous garantit juridiquement le bienfait des travaux ? le carrossier ou bien le débosseleur ?

Cdlt,

YF

Par **DAURADES**, le **09/09/2014** à **11:24**

bonjour,

ns avons 2 véhicules C1 (peu d'impacts - blanche) et 407 (nombreux impacts - prune) grêlés début juin 2014 dans le 78, elles doivent être débosseler ce mois-ci, quel est le recours si cela mal fait ? quelle garantie devons-ns demander ? à quoi devons-ns faire attention ? merci pour vos différents conseils et aides.

SR